

**Le Conseil
Municipal**

vous présente ses

meilleurs vœux

pour l'année 2021



I.P.N.S.

Décembre 2020

N° 49

GRATTEPANCHE



L'édito du maire

Chères administrées, chers administrés,

Je vous remercie de la confiance que vous venez de nous accorder, sachez que je ferai mon possible pour la conserver.

Je tiens à remercier, et le conseil municipal s'associe à moi, tous les Grattepanchoises et Grattepanchois qui se sont déplacés le 15 mars dernier dans ce contexte sanitaire si particulier. Ils nous ont donné en grande majorité leur confiance. Merci à eux.

En raison du confinement, seuls les nouveaux élus et l'ancien maire, Monsieur NAVARRE Maurice, étaient présents le 28 mai pour l'installation du nouveau conseil afin que nous puissions rapidement nous mettre à l'œuvre. Merci à eux.

Merci aussi au personnel soignant de notre commune qui tous les jours est en première ligne, de même les auxiliaires de vie qui interviennent auprès de notre population au quotidien, notre enseignante qui assure, malgré les conditions difficiles, l'éducation de nos enfants et le personnel du SISCO toujours mobilisé et réactif pendant cette crise.

Avec un budget particulièrement serré, notre commission finance aura la lourde tâche du contrôle de nos dépenses pendant les trois prochaines années.

Concernant les travaux :

- la rue de Saint- Sauflieu n'a pu être réalisée qu'avec le concours d'Amiens Métropole,
- la réfection gratuite de la voirie rue du Haut après réclamations en bureau de SIVOM.

L'association du village l'ASPEG vient d'élire une nouvelle présidente, Madame Danièle CROQUET.

Je ne peux vous quitter sans remercier l'ancien Conseil Municipal et surtout son Maire, Monsieur NAVARRE Maurice, en place depuis 18 ans et dont le travail et la disponibilité sont connus de tous. Il a décidé de ne plus se représenter, mais nous savons tous que nous pouvons compter sur lui.

Merci Maurice pour les années passées avec toi, et profite bien de toute ta famille.

Avec cette nouvelle équipe, la secrétaire et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux de Santé, de Prospérité et de Bonheur pour vous et votre famille.

Prenez-soin surtout de vous tous.



Bruno BARDET

La vie de la commune

Naissances

- Sam MEUNIER	Amiens	25/01/2020
- Hugo LACHAMBRE	Amiens	10/03/2020
- Elsa SENE	Amiens	29/06/2020

Pacs

GERMOND Yonn et MOUCHON Marion 09/07/2020

Décès

- NAVARRE Odile Grattepanche 14/01/2020

Secrétariat de Mairie

Permanences : le jeudi (de 18H.00 à 19 H.00)

Tél. 03.22.42.08.18

Messagerie : grattepanche.mairie@gmail.fr

Site Internet : <http://www.grattepanche-mairie.fr>

Urbanisme

P.C.

- SOMMERMONT Nicolas	Extension Habitation
- ZERDAB Sofiane	Construction Habitation

Résultats des élections municipales 2020

Thaddée BERNARD	150	93,16%
Danièle CROQUET	149	92,54%
François LOFFREDO	148	91,92%
Jean-François SOMMERMONT	147	91,30%
Nathalie JABELIN	146	90,68%
Muriel MORCHAIN	142	88,19%
Anaïse LACHAMBRE	141	87,57%
Sébastien MALRAIN	139	86,33%
Nicolas SOMMERMONT	138	85,71%
Christelle VAN-GOETHEM	136	84,47%
Bruno BARDET	134	83,22%

Participation au scrutin

Taux de participation	60,82%
Taux d'abstention	39,18%
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)	0,00%
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)	1,23%
Nombre de votants	163

Maire de GRATTEPANCHE
Bruno BARDET

Budget primitif

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	200 982.79 €	200 982.79 €
INVESTISSEMENT	86 460.46 €	86 460.46 €
TOTAL	287 450.25 €	287 450.25 €

Compte administratif

Libellés	Réalisé N	A continuer	Totaux
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	128 713.31	-	128 713.31
Recettes	146 902.08	-	146 902.08
Résultat	+ 18 188.77	-	+ 18 188.77
INVESTISSEMENT			
Dépenses	13 657.59	-	13 657.59
Recettes	22 309.75	-	22 309.75
Résultat	8 652.16	-	8 652.16
RESULTAT	26 840.93	-	26 840.93



Affectation des résultats

AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE N = 2019	Résultat N-1	Vir. en inv. N	Résultat N	Résultats bruts cumulés	R. à R.	Solde R.à R.	Affect.Report N+1
FONCTIONNEMENT	46 127.83	-11 443.35	18 188.77	52873.25		/	52 873.25
INVESTISSEMENT	-11 442.62		8 652.16	-2790.46		/	-2790.46
TOTAL	34 685.21		26 840.93	50082.79			50 082.79

Les commémorations

Citation « Le 8 mai 1945 est la date dans le calendrier grégorien où au moins deux évènements historiques apparaissent :

- la Victoire des alliés sur l'Allemagne nazie ,
- la fin de la seconde guerre mondiale. »

Le 8 mai a été cette année célébré à huis clos. Seuls le Maire et son 1^{er} adjoint étaient présents.



Le 14 Juillet, jour de la fête Nationale, a été célébré avec la population, ce qui a permis aux habitants de se rassembler autour d'un verre de l'amitié.

Merci à toutes et tous d'avoir répondu présent.

Le 11 Novembre a été également célébré à huis clos. Seuls étaient présents le maire et ses deux adjoints afin de rendre hommage à *nos anciens qui ont laissé leurs vies pour NOTRE LIBERTE*.

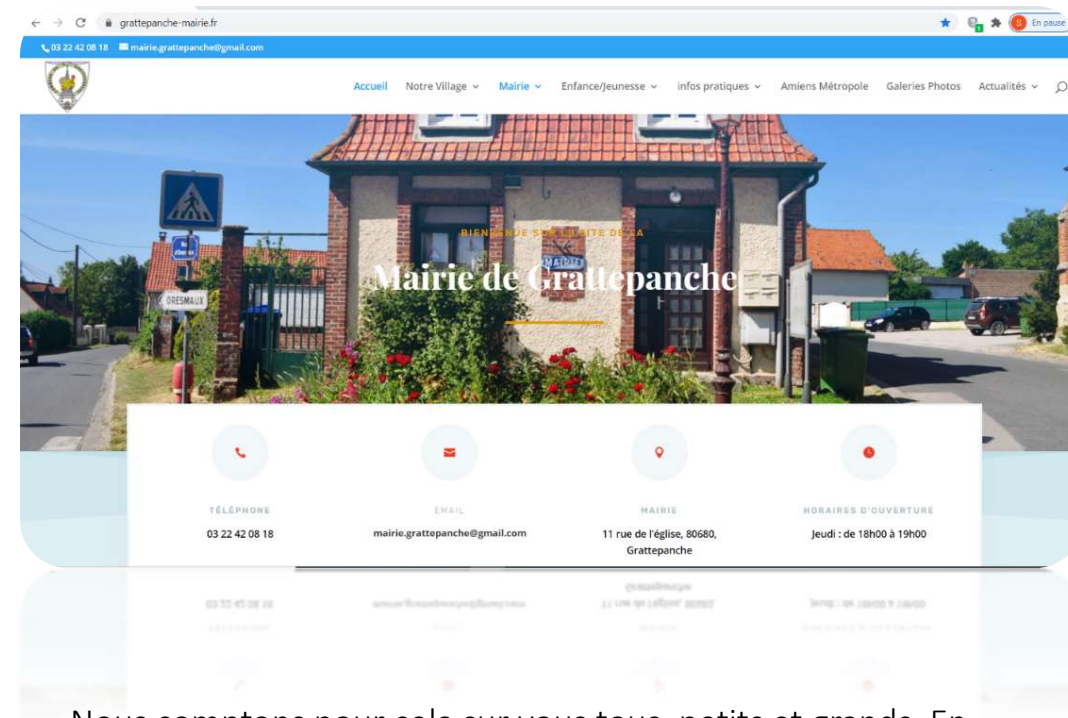
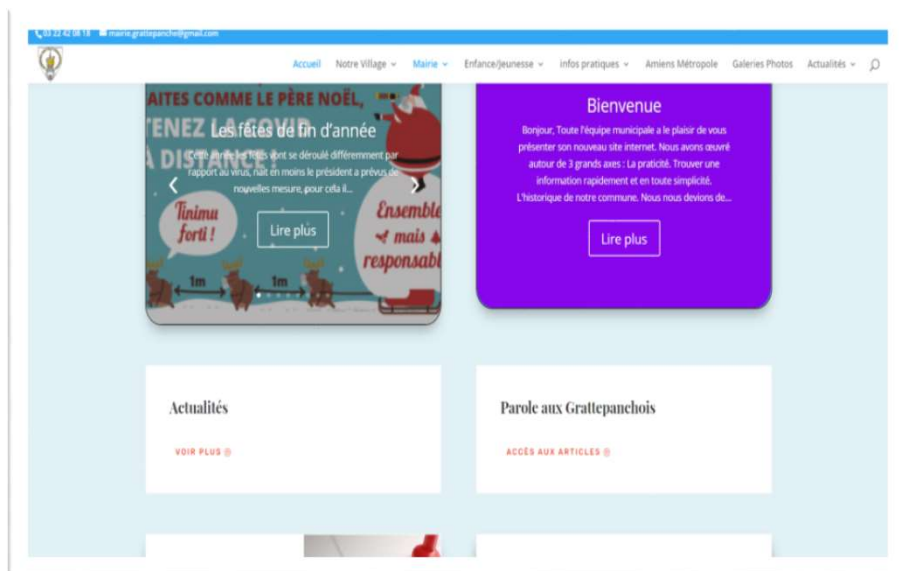


Relance du site de notre village

Vous l'aurez sûrement constaté, après quelques années en pause, nous n'avions plus la possibilité d'accéder au site initial de la commune. Il nous a donc fallu en reconstruire un, tout en récupérant les richesses que nous ont léguées Francis GOURGUECHON et les équipes précédentes.

Nous espérons que ce nouveau site vous permettra de trouver les informations que vous souhaitez sur notre commune, et qu'il devienne peut-être pour vous un nouveau moyen de communication.

La « reconstruction » de ce site arrive à son terme et il nous reste maintenant à le faire vivre en l'alimentant régulièrement.



Nous comptons pour cela sur vous tous, petits et grands. En effet, une rubrique du site « la parole aux Grattepanchois » est dédiée aux habitants désireux de faire partager un sujet qui leur tient à cœur. (Portrait de personne, poème, recette de cuisine, dessins, ...).

C'est également avec grand plaisir que nous accueillerons les personnes souhaitant s'investir à la rédaction d'articles mais aussi à la tenue du site.

Organisation du SISCO : la vie des plus petits...



Depuis la rentrée, l'organisation du périscolaire a été quelque peu modifiée.

La situation sanitaire actuelle a incité le syndicat scolaire à ouvrir une seconde cantine pour diminuer considérablement le brassage des enfants. Ainsi, les maternelles d'Hébécourt et les élèves de Grattepanche déjeunent à la maternelle. Ils profitent ainsi de la vue bucolique, du terrain de basket par beau temps et du préau par temps de pluie.

Un vrai confort pour les plus jeunes qui peuvent, depuis peu, profiter en plus, de la garderie à l'école d'Hébécourt à partir de 7h30.

Le SISCO

Afin de lutter contre la propagation du virus, tout le personnel du SISCO s'est mobilisé. Le nettoyage systématique des tables, des toilettes, des poignées de porte et des interrupteurs a été renforcé. L'aération des locaux et le lavage des mains sont devenus un véritable rituel pour les enfants comme pour les adultes.

Deux serviettes de table ont été demandées aux élèves demi-pensionnaires, toutes les semaines. Ce petit geste, plus écologique que l'usage de serviettes en papier, et également plus hygiénique puisque les enfants gardent la serviette qui leur appartient sans échange possible et à la table et la place qui leur a été attribuée. Un « petit bout » de la maison qu'ils retrouvent chaque midi à l'heure du déjeuner.

Afin que les gestes barrières soient respectés, la cour de l'école de Rumigny a été divisée en quatre zones. Cette séparation a permis de limiter les groupes aux enfants d'une même classe. La garderie elle-même a mis en place un système identique grâce à la salle de billard mise à disposition par la mairie de Rumigny.

Un protocole sanitaire strict, mais qui n'a pas empêché les agents du SISCO de mettre en place différents ateliers : jeux de plein air, sport, lecture, bricolage, musique ou aide aux devoirs pour que le moment de garderie soit un moment de détente, ou d'activité dans le respect du rythme de chaque enfant.

Au fil des saisons, les enfants présents en garderie ont confectionné des nichoirs pour les oiseaux ; ils ont préparé Halloween en décorant la garderie de fantômes, de citrouilles et autres monstrueuses araignées. Une séance de maquillage a même été organisée pour clore cette première période. Chaque petit monstre est rentré chez lui avec, dans les poches, farces et friandises.

Des idées plein les têtes...

Alors que l'hiver pointe le bout de son nez, les enfants se sont lancés dans les plantations. Les oignons de jacinthes sont déjà arrivés, et attendent sagement que les petites mains leur décorent des nids douillots pour apporter couleur et parfum aux abords de l'école.

Des activités autour du thème de Noël ont été proposées et bien d'autres leur succéderont. N'hésitez pas à lire les petits messages laissés par les agents qui ont parfois besoin de petits dons pour que tous les enfants puissent exercer leurs talents créatifs.

A l'Ecole de Grattepanche

Depuis la reprise de septembre, les enfants et leur enseignante ont déjà participé à de nombreuses actions !

Ils ont nettoyé le village avec l' **Opération village propre** le 29 septembre 2020.

Le 12 octobre, les enfants ont bénéficié de l'intervention de la **croix rouge** sur une initiation aux gestes de premier secours.

Le 16 octobre 2020, **M.Oger**, de la **délégation militaire de la Somme**, est intervenu dans la classe pour évoquer le 11 novembre!



L'opération ELA



Les élèves ont participé le 17 octobre 2020 à l'**Opération ELA (Association Européenne pour les leucodystrophies)** : ils ont eu à écrire une dictée en classe puis ils ont effectué une course d'endurance. Cette action était ouverte aux parents, dans le respect des consignes sanitaires.

Une collecte a également eu lieu : le montant total de la collecte de la manifestation s'élève à **646,48 €**. Un grand merci aux élèves investis et à tous ceux qui ont participé !

Le projet buscyclette : - pour connaître et maîtriser son vélo dans le respect du code de la route !



Les mots des enfants ...

Rentrée en juin après le confinement par : Zoé, Manon, Enzo, Mathys et Raphael

Nous sommes rentrés en classe après le confinement le 2 juin. L'organisation était différente :
Les lundis et mardis : il y avait 3 cm1 et une majorité cm2 (la classe pouvait accueillir 9 élèves). Les Jeudis et le vendredis il y avait la plupart des cm1 il y avait un ou deux cm2.
Pendant la classe nous voyions les autres élèves grâce à la classe virtuelle et au TBI pour garder un esprit de classe.
Comme la classe ne permettait pas de recevoir tous les élèves, Mme Loth en a accueilli 2 qui faisaient le travail de Mme Bloc.

École en confinement composé par Elena, Chloé, Jules et Camille

Pendant cette épidémie du covid-19, nous allions chaque matin devant notre ordinateur pour suivre une classe virtuelle avec nos deux maîtresses pendant 1h30 ou 2h et dès que nous avions fini nous faisons notre travail et le corrigeons le lendemain matin. Chaque matin en classe virtuelle nous étudions quelque chose de différent et le travaillions l'après-midi.

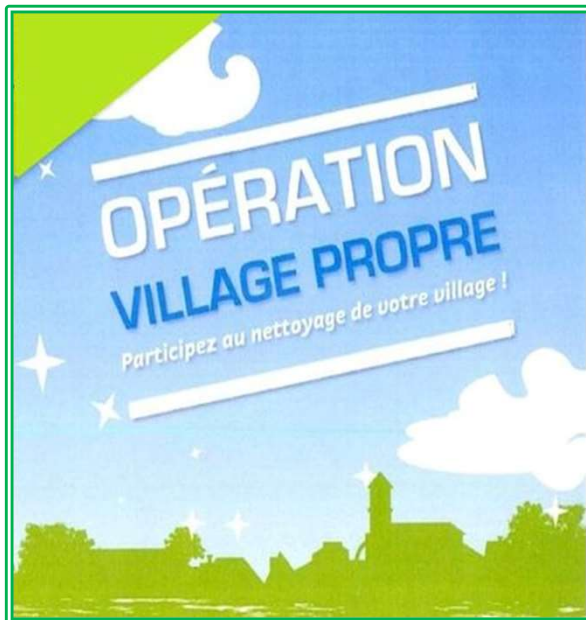


Cléa avec Luc Kienzel de la CielArt Tout Chaud : romane thibaut lily axel lilan

Nous avons fait Cléa avec Luc pour qu'à la fin de l'année nous présentions le spectacle **bol d'air** : bol d'air est un spectacle où nous avons détourné le sens du bol .

Le but du CLEA est de faire un spectacle marrant , malheureusement à cause du covid nous n 'avons pas pu le faire .

Avec Luc qui fait parti de la **compagnie art tout chaud** .Pour répéter nous allions à la salle des fêtes, et nous commençons à apprendre le texte par coeur et à mettre le ton...avant le confinement.



Village propre : Karen, Romane, Dahlia et Nina

Nous sommes allés dans les champs pour ramasser les déchets, puis au terrain scolaire , nous avons ramassé du bois, des canettes, des cigarettes , des baches, des pneus...

Puis nous avons parcouru les chemins à travers champs, nous sommes montés sur une colline et on a vu d'incroyables choses ! Comme une voiture (détruite) des bouteilles de verre (vides bien sûr!)

Et on a même assisté à un spectacle de chevaux.

Nous avons ramassé de nombreux déchets, environ 35kg. Le lendemain, on a fait des problèmes mathématiques sur les déchets, on les a pesés et triés pour les envoyer en déchetterie.

Le SIVU

La crèche « JARDIN DES LUCIOLES » a été créée en 2001. Elle est financée pour une partie par 6 communes : Grattepanche, Rumigny, Hébécourt, Saint-Sauflieu, Dury et Estrées-sur-Noye. Depuis mai 2020, Madame Flore Ferraro, élue de Saint-Sauflieu, en a pris la présidence, avec à ses côtés Monsieur Dominique Hedin et Madame Nathalie Jabelin, vice-présidente.

Les enfants sont encadrés par du personnel compétent formé aux métiers de la petite enfance. Stephanie Nauwynck en est la directrice et titulaire du diplôme de puéricultrice.

Les enfants sont accueillis à partir de 2mois $\frac{1}{2}$ jusqu'à 6 ans, du lundi au vendredi de 7h30 à 19 h.

Les repas et goûters sont confectionnés sur place à partir de menus équilibrés et adaptés selon l'âge et les habitudes des enfants.

La tarification est calculée selon le barème national fixé par les allocations familiales.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à joindre directement la directrice.



le SIVU : 19 rue de Paris 80680 Hébécourt Tel : 03 22 42 34 81
jardindeslucioles@orange.fr

**HÉBÉCOURT
RUMIGNY
GRATTEPANCHE**

**3 villages
1 regroupement (le R.P.I.)
3 écoles**

Hébécourt :
maternelle

Rumigny :
Grande Section, CP, CE1, CE2

Grattepanche :
CE2, CM1, CM2



Services de restauration et de garderie

Ils sont proposés à Rumigny par le Syndicat scolaire (S.I.S.C.O.).
Le S.I.S.C.O. est composé d'élus représentant les 3 communes.
Son secrétariat est situé à Grattepanche (Tél. 03 22 89 73 38).
www.grattepanche-mairie.fr > école > syndicat scolaire

Garderie

Ouverte le matin à partir de 7h30
et le soir jusqu'à 18h45
Tarif calculé en fonction du quotient familial

Cantine

2 services le midi, entre 12h et 13h30
Tél. 03 22 42 09 65

- Le transport en bus entre les écoles est assuré par Amiens-Métropole et cofinancé par le Syndicat scolaire.
- 2 ATSEM s'occupent des enfants à la maternelle le matin, le midi et l'après-midi.
- Aux côtés des enseignants et du Syndicat scolaire, les représentants des parents d'élèves participent à la vie du R.P.I.

**Pour inscrire votre enfant,
vous pouvez contacter :**

Mairie de Grattepanche : 03 22 42 08 18

Permanences : Jeudi de 18h à 19h

Mairie d'Hébécourt : 03 22 42 75 96

Permanences : mardi et vendredi de 16h à 19h

Mairie de Rumigny : 03 22 42 05 52

Permanences : mardi et vendredi de 17h à 19h30

Permanence téléphonique : mercredi et jeudi,
de 8h à 12h et de 14h à 18h

Rappel : par mesure de sécurité, des restrictions de circulation et d'accès aux écoles sont susceptibles d'être mises en place à tout moment à la demande du Préfet. Merci aux parents de respecter les consignes communiquées par le Syndicat Scolaire et disponibles auprès des mairies.

Horaires des cours :

<i>Hébécourt</i> Tél. 03 22 42 14 80	<i>Rumigny</i> Tél. 03 22 42 02 73	<i>Grattepanche</i> Tél. 03 22 42 05 18
Lundi, mardi, jeudi et vendredi		
8h50-11h50	8h55-11h55	9h00-12h00
13h40-16h40	13h45-16h45	13h50-16h50

Horaires de transport scolaire :

Grattepanche	8h35		13h25	
Rumigny	8h40		13h30	
Hébécourt	8h50	11h50	13h40	16h40
Rumigny	8h55	11h55	13h45	16h45
Grattepanche	9h00	12h00	13h50	16h50
Rumigny		12h05		16h55
Hébécourt		12h10		17h00

Document conçu par les représentants de parents d'élèves, 2012

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal GRATTEPANCHE-RUMIGNY-HÉBÉCOURT



Informations aux parents
Année scolaire 2020 -2021

Quand le Père Noël frappe à
votre porte!



Qu'il vente, qu'il neige, rien n'aura empêché notre Père-Noël masqué et ses lutins, aidé de « Céline » un renne exceptionnel, à accomplir la distribution de cadeaux pour le plus grand bonheur des enfants...et des adultes qui les accompagnent!



Taddhée le lutin farfouille



Un grand MERCI à toute l'équipe
du Père-Noël



Bruno et « céline »

Lutin
Régis



Lutin
Christelle



Lutin François



Le Père Noël



Noël







Le SPASAD

Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile

sis.sud@wanadoo.fr

Le SPASAD, anciennement appelé SISA a le rôle de prendre en charge les personnes âgées de plus de 60 ans, dépendantes ou en perte d'autonomie, et aussi de venir en aide aux personnes de moins de 60 ans en situation de handicap. Il assure :

- un service personnalisé
- une prise en charge globale
- une prise en charge coordonnée
- un service de qualité
- un guichet unique.

Il intervient sur 50 communes sur le secteur d'Ailly-sur-Noye et de Boves. Son siège social est à Estrées-sur-Noye jusqu'à la fin de l'année 2020 puis sur Boves.

La présidente en est Madame Laurence DUVIVIER, élue de Saint-Saulieu, Madame Corinne BELVALETTE 1er vice présidente (élue de Saint-Fuscien) et Monsieur Léo DOYE 2ème vice président (élu de Sourdon). Madame Nathalie JABELIN fait partie du bureau.

Le SPASAD regroupe 2 services :

- **Le SSIAD :** Service de Soins Infirmiers A Domicile

Ce service a été créé en 1987. Les prestations sont prodiguées par des aides-soignantes qui réalisent des soins d'hygiène et de nursing sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice.

Ce service est pris en charge par la Sécurité Sociale sur ordonnance du médecin traitant. L'entrée nécessite un accord de l'infirmière et dépend du degré de dépendance de la personne.

- **Le SSAD :** Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

Service créé en 2017, il est composé d'auxiliaires de vie. Elles accompagnent les personnes âgées ou handicapées dans les actes de la vie quotidienne. Une partie des frais peut être prise en charges par le conseil départemental.

Pour tous renseignements concernant la personne à part entière vous pouvez contacter les secrétaires au **03.22.09.58.11** qui auront, le plus souvent, une réponse ou une orientation à donner à votre demande.

COLIS DES AÎNES





Nous remercions nos aînés pour leur accueil et nous leur souhaitons
une BONNE ANNEE !!!

La salle des fêtes

Madame, Monsieur,

Notre nouvelle équipe va faire tout son possible pour que vous puissiez profiter pleinement de votre salle des fêtes .

Cette année est particulièrement compliquée. Face à la première vague de Covid, nous n'avons pas pu répondre à vos besoins de location et nous en sommes désolés. Une seule location a pu être obtenue après le premier déconfinement. Depuis la deuxième vague et le reconfinement, il ne nous est plus permis de mettre à disposition la salle pour les locations publiques jusqu'à nouvel ordre .

Lors d'une réunion du conseil municipal et après délibération, il a été voté une augmentation du coût des locations pour l'année : 100€ pour la première location et 150€ pour les suivantes, réservées uniquement aux habitants du village. La salle sera prêtée gracieusement aux associations sportives et autres, une fois l'an pour un repas ou autres festivités. Celle-ci sera aussi disponible pour les associations de la commune (zumba, club des aînés, jeux de cartes, chasse, etc) et les enfants de l'école pourront en disposer deux jours par semaine pour des activités scolaires.

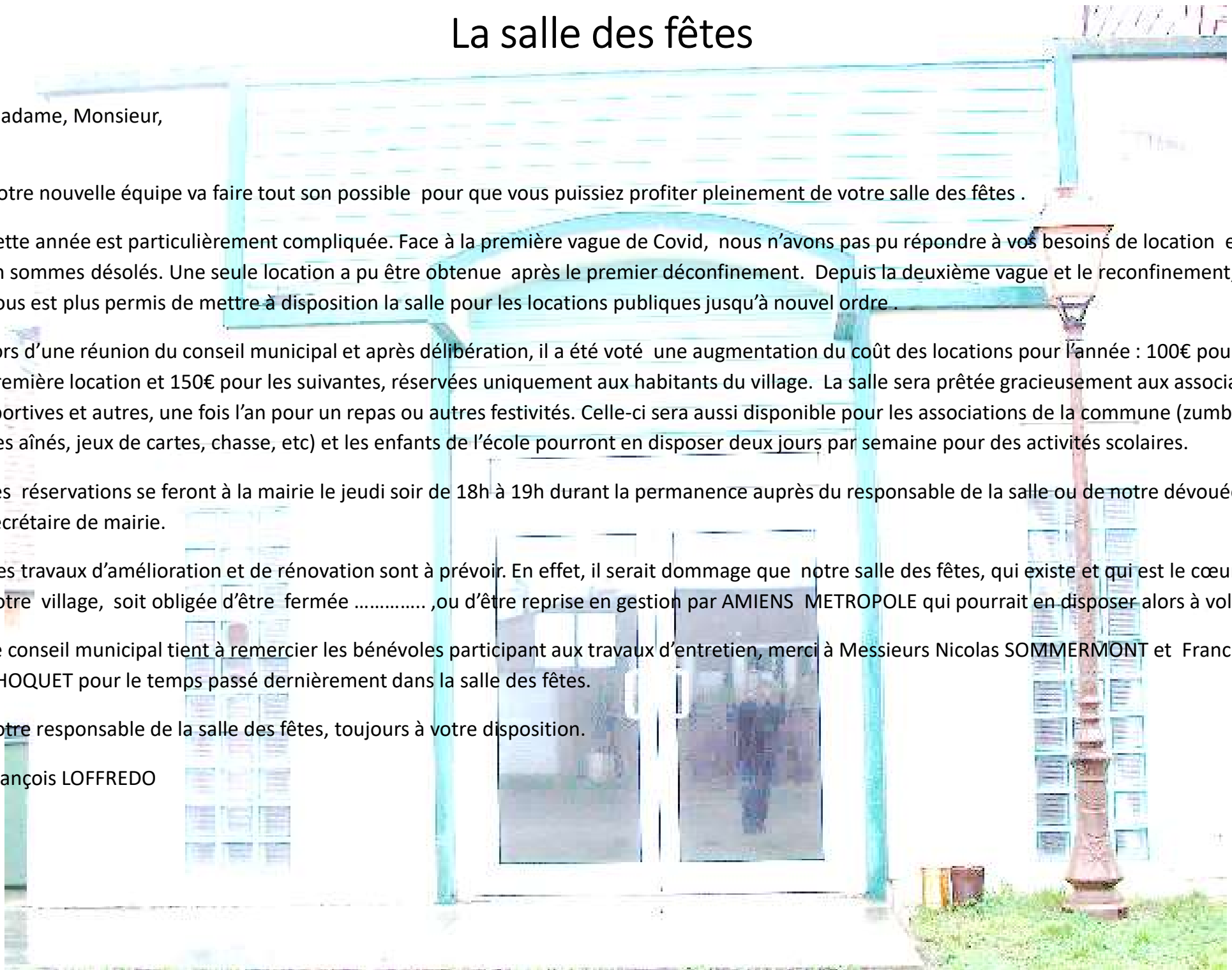
Les réservations se feront à la mairie le jeudi soir de 18h à 19h durant la permanence auprès du responsable de la salle ou de notre dévouée secrétaire de mairie.

Des travaux d'amélioration et de rénovation sont à prévoir. En effet, il serait dommage que notre salle des fêtes, qui existe et qui est le cœur de notre village, soit obligée d'être fermée ,ou d'être reprise en gestion par AMIENS METROPOLE qui pourrait en disposer alors à volonté.

Le conseil municipal tient à remercier les bénévoles participant aux travaux d'entretien, merci à Messieurs Nicolas SOMMERMONT et Franck CHOQUET pour le temps passé dernièrement dans la salle des fêtes.

Votre responsable de la salle des fêtes, toujours à votre disposition.

François LOFFREDO



Le cimetière

En raison de l'évolution de la réglementation dans le domaine funéraire, la Commission CIMETIERE mise en place en avril 2020 a commencé :

- la révision du règlement du Cimetière (en cours de finalisation)
- le recensement des sépultures et l'actualisation du registre communal

De nouveaux tarifs ont été adoptés par délibération du Conseil Municipal en date du 22/07/2020

DUREES	30 ANS	50 ANS	99 ANS
CONCESSIONS	140€	230€	450€
COLUNBARUM	180€	250€	500€

Une nouvelle procédure de vente et d'enregistrement des Concessions a été instaurée début 2020 par la Trésorerie d'AMIENS.

Cette procédure est disponible en Mairie : à court terme, outre le règlement intérieur actualisé, cette procédure sera disponible sur le site de notre Village.

D'autre part, avec la collaboration de l'ASPEG, nous étudions l'implantation de plaques identifiant les Allées du Cimetière et envisageons courant 2ème trimestre 2021, si cela est possible, de mettre en place une matinée « entretien » faisant appel aux bénévoles qui permettrait de répondre de manière naturelle à l'interdiction des produits désherbants.



Travaux

Election de la commission travaux

Responsable de la commission : Thaddée Bernard

Membres : Bardet Bruno, Sommermont Jean-François, Sommermont Nicolas

Plan pluriannuel

Le plan pluriannuel de l'ancien conseil municipal à été conservé avec pour projets :

- Effacement des réseaux rue de Rumigny, rue du Haut et rue d'Amiens
- Modification du carrefour de la rue de Rumigny, rue Principale et rue d'Estrées sur Noye
- Aménagement d'un chemin piéton rue du Haut et réfection des enrobés



Une demande d'étude à été effectuée auprès d'Amiens Métropole et de la DDE pour un projet de ralentissement de la vitesse rue de Rumigny, rue Principale et rue d'Oresmaux en réduisant la largeur de la chaussée en y ajoutant des pistes cyclables de part et d'autre de la route, mais le projet a été rejeté car la chaussée n'est pas assez large pour la réalisation du projet.

Plateforme multiservice d'Amiens Métropole (Travaux à la charge de la commune)

Une demande d'aménagement de la place de l'église avait été faite par l'ancien conseil comprenant la réfection des trottoirs de la mairie et de l'église ainsi que la mise en place d'un parking sur la place devant la salle des fêtes, cependant ce projet n'a pas été retenu dans l'immédiat par les nouveaux membres de la commission travaux.

La commission travaux a rencontré M. Adelin Didaux pour la présentation du projet de la rue du stade (rue faisant la jonction entre la rue du Haut et la rue de Saint Sauflieu) comprenant :

- Création de la voirie
- Electricité
- Eau
- Téléphone
- Création de trottoirs
- Ecoulements des eaux pluviales
- Eclairage public

La commune doit prendre contact avec le propriétaire des terres agricoles constructibles de la rue du stade afin de lui faire une proposition.

La commune est en attente de réparation et d'installation d'un portail et d'une clôture devant le hangar communal.

Travaux Amiens Métropole par fond de concours

Rue de Saint Sauflieu

La réhabilitation de la rue de Saint Sauflieu à été réalisée grâce au fond de concours d'Amiens Métropole qui ne s'applique qu'aux voies métropolitaines.

Les différents coûts :

Effacement réseaux électrique et télécom :

Coût total : 94 620.75 €

Coût commune : 37 343.89 €

VRD et espaces verts :

Coût total : 216 666.66 €

Coût commune : 28 333 €

Le montant total des travaux de la rue de Saint Sauflieu pour la commune s'élève à 65 676.89 €

L'entreprise CEGELEC est intervenue pour l'effacement des réseaux, le renforcement du réseau électrique et l'installation des gaines et fourreaux



Suite à la demande des riverains concernant la vitesse excessive des véhicules dans la rue, plusieurs mesures et modifications ont été apportées, notamment la création de places de stationnement sur la chaussée, d'une écluse à l'entrée du village mais aussi d'un arrêté municipal afin de réduire la vitesse à 30 km/h dans la rue.

Le chantier a débuté le 15 Septembre 2020 avec pose de caniveaux, création de puits d'infiltrations des eaux de ruissellements, installation d'éclairage public basse consommation.



Nous tenons à remercier l'entreprise Colas qui a su répondre avec professionnalisme aux attentes de la commune et des riverains à la suite des sollicitations de ceux-ci qui souhaitent connaître les aménagements de leurs entrées et du bordurage devant leurs habitations.

Travaux de bénévolat

Les membres de la commission travaux ont réalisés une « opération petits trous » dans la rue de Saint Sauflieu, rue du Haut, rue d'Estrées sur Noye.



Nos bénévoles avec l'aide et l'expérience de Sylvain JABELIN, il a été remis en état le chemin du stade.



STOP AUX INCIVILITES !



Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics. Tout contrevenant est passible d'une contravention par timbre amende de 3^e classe de 68€ ; si

l'amende n'est pas réglée dans les 45 jours, celle-ci passe à 450€.

Des sacs sont parfois disponibles gratuitement chez les vétérinaires, toiletteurs, commerces d'alimentation pour animaux.

Abandonner des déchets

Il est interdit d'effectuer, d'abandonner, de déposer ou de jeter des détritrus, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs, y compris à cotés des conteneurs.

Une plainte à la gendarmerie sera systématiquement déposée par la mairie pour tous dépôts sauvages constatés



Les bruits inutiles, sont aussi nuisibles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

- Bruits de chantier- Ils sont autorisés :
Entre 7h et 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés)- Exception faite aux interventions d'utilité publique urgente.

- Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur...)

Ils sont autorisés :

De 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi

De 9h à 12 et 15h à 19h le samedi

De 10h à 12h les dimanches, jours fériés



- Tapage nocturne
Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3^e classe.
Code pénal : R 623-2

Au jardin aussi il y a des règles

Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.

Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie.

En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4^e classe de 750€.

Règlement sanitaire départemental de Saône et Loire : article 84

Planter sans dépasser

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

En présence d'un mur :

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Plantations le long de voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Désherbage

Il doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit à moins de 5 m des cours d'eau et plan d'eau, dans les fossés, avaloirs, bouches d'égout, caniveaux...

SIVOM DE BOVES

Suite au départ des communes de Blangy-Tronville, Boves, Rumigny et Salouel, le Sivom de Boves a souhaité changer de dénomination qui est désormais :

Syndicat de Voirie du Sud Amiénois dont le siège se situe 19 rue de Conty à Vers-sur-selle.

Les communes regroupées au syndicat Communal sont les suivantes :

Dury, Estrées-sur-Noye, Grattepanche, Hébécourt, Remiencourt, Sains-en –Amiénois, Saint-Fuscien, Saint –Saulieu, Thézy –Glimont et Vers-sur-Selle elles n'ont pour compétence que la VOIRIE.

Une réunion a eu lieu en juillet afin d'élire le nouveau bureau dont voici le nom des élus :

Président : Dominique DHORME d'Hébécourt,

Vice-président : Edouard DUSSART de Vers-sur-selle,

Secrétaire : Carole GILSON de Remiencourt,



Membres de bureau : Alex FORESTIER d'Estrées-sur Noye, Bruno BARDET de Grattepanche, Patrick LELIEVRE de Sains-en Amiénois et Patrick DESSEAUX de Thézy-Glimont.

Un tour de table est demandé par le président afin de faire le point sur les travaux 2019 où des réclamations des anciens et nouveaux délégués ont été abordées concernant la réalisation des travaux en gravillonnage rue du Haut à Grattepanche. Suite à cette réunion, notre commune a bénéficié de la réfection de la voirie en E.C.F.(enrobé coulé à froid) permettant de faire disparaître les trous et de remettre la chaussée à hauteur de caniveau, ceci afin que l'eau de ruissellement puisse s'écouler normalement. Cette intervention a été prise en charge gratuitement par l'entreprise.

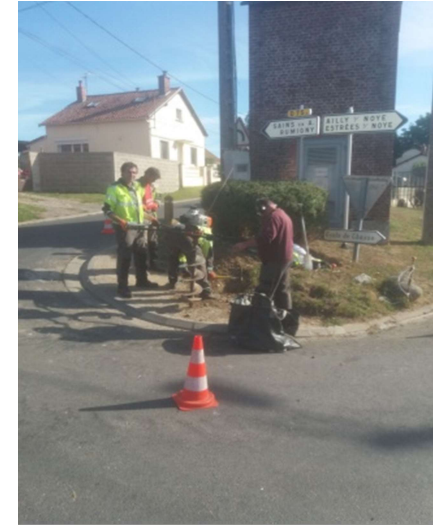
La contribution financière des communes aux dépenses de l'administration générale du syndicat fait chaque année l'objet d'une délibération du comité syndical pour en déterminer le montant dû par chaque commune. La contribution communale est déterminée à raison de 50% en fonction du nombre d'habitants tel qu'il en résulte au dernier recensement et de 50 % en fonction de la longueur de la voirie communale diminuée pour toutes les communes du linéaire de voirie transféré à Amiens Métropole.

Les espaces verts

Parlons de nos espaces verts et de l'entretien de notre village.



ESAT 80



Les tontes et tailles de haies communales sont faites par ESAT 80 sauf les caniveaux qui sont à la charge de chaque citoyen ainsi que la taille des haies privées qui je le rappelle ne doivent pas déborder sur le domaine public.

Quant aux haies en plaine, elles sont taillées par Monsieur GLORIEUX Olivier du GAEC des Tilleuls de Sains en Amiénois sur tout notre territoire.

Notre commune étant équipée de quelques matériels (tracteur, remorque, tondeuse et broyeur d'accotement), ceux-ci sont utilisés régulièrement et bénévolement par Messieurs **SOMMERMONT Régis** et **LOFFREDO François** qui réalisent la tonte du terrain de sport et le fauchage des accotements, un grand merci à eux.



Le conseil municipal tient aussi à remercier Mesdames SOMMERMONT Béatrice et SOMMERMONT Marie –Josèphe pour leurs actions bénévoles au fleurissement et à l'embellissement de nos massifs et jardinières.



Je vous invite toutes et tous à nous rejoindre pour toutes actions de travaux afin de rendre notre village le plus agréable possible où il y fait bon vivre.

A tous "chés codins " bénévoles

MERCI

La commission espaces verts vous souhaite

Une bonne et heureuse année

Société de chasse



Le président : Monsieur SOMMERMONT Jean-François

Téléphone : 06.08.84.14.85



Bonjour à toutes et à tous, c'est avec plaisir que je vous présente notre société de chasse. Notre territoire de chasse est de 480 hectares sur notre commune qui en fait 642.

Cette année nous étions 27 chasseurs,



Nous organisons une réderie le 1^{er} mai et des repas chaque dimanche de chasse à la détente au prix de 12 euros (repas ouvert à tous).

Un comptage de gibier est organisé chaque printemps courant mars, avec parfois des conditions climatiques pas très favorables comme cette année.



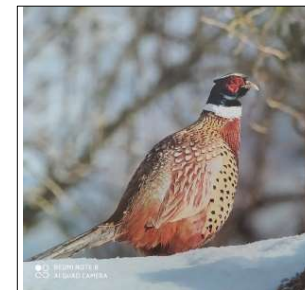
Mais qui aurait pu croire que tous ces moments de convivialités (réderie, repas, buvette), comble pour un chasseur allaient prendre du plomb dans l'aile par ce virus appelé COVID 19 qui je le rappelle n'est pas un gibier bien que très nuisible.

Toute personne désirant intégrer notre société de chasse peut prendre contact avec moi.

Pour terminer, je tiens à vous présenter au nom de tous les chasseurs et moi-même, une bonne et heureuse année pour 2021.

Le président

Monsieur SOMMERMONT Jean-François





L'ASPEG

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ET DE L'ENVIRONNEMENT GRATTEPANCHE



L'ASPEG a été créée fin 1986 par des Grattepanchois sensibles à :

- La sauvegarde du Patrimoine Communal
- La restauration des meubles et immeubles
- La protection de l'environnement
- L'échange d'informations sur les problèmes de défense du patrimoine et de l'environnement

Depuis sa création, de nombreuses actions ont été effectuées telles que des travaux de réfection dans l'Eglise, de sauvegarde des Larris, de réhabilitation des calvaires, de la création d'accès aux souterrains et l'élaboration d'un livre sur l'Histoire et le Patrimoine de notre Village.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 07 septembre 2020.

Après de nombreuses années à gérer et développer l'activité de l'ASPEG, notre Présidente Betty et notre Trésorier Paul ont souhaité passer le flambeau à une nouvelle équipe :

Nouvelle Présidente : Danièle Secrétaire : Maurice Trésorier : Jean-Bernard

Outre les fidèles de toujours, de nouvelles adhésions ont été enregistrées MAIS VOUS ETES LES BIENVENUS car nous avons besoin d'idées, de bras pour avancer.

Inscription par courrier à la Mairie de GRATTEPANCHE

Rejoignez-nous

Nous avons de nombreux projets : la réfection des bancs de l'église, l'installation de plaques de rues dans le cimetière, l'amélioration du cadre paysager autour de la Mare, la mise à jour du livre avec une nouvelle édition, des actions pédagogiques ...mais aussi avec la garantie de maintien des liens indispensables entre la Commune et le Conservatoire des Espaces Naturels et surtout VOUS faire connaître et aimer VOTRE VILLAGE dans le RESPECT de NOTRE HISTOIRE et de NOTRE FUTUR pour les Générations à venir.

Un petit QUIZZ :

Pouvez-vous identifier cette photo ?

Réponse donnée lors de la prochaine réunion de l'ASPEG !!!

Nous sommes toujours preneurs de documents historiques, photos, informations concernant notre village et son environnement. Contactez-nous à la Mairie.

Nous ne pouvons finir l'année sans remercier très sincèrement nos prédécesseurs pour le dynamisme apporté à la gestion de l'Association et nous savons pouvoir compter sur vous pour nous épauler dans son développement et notamment Betty et Paul.

Nous mettons tout en œuvre pour faire aussi bien que vous.



Notre mare

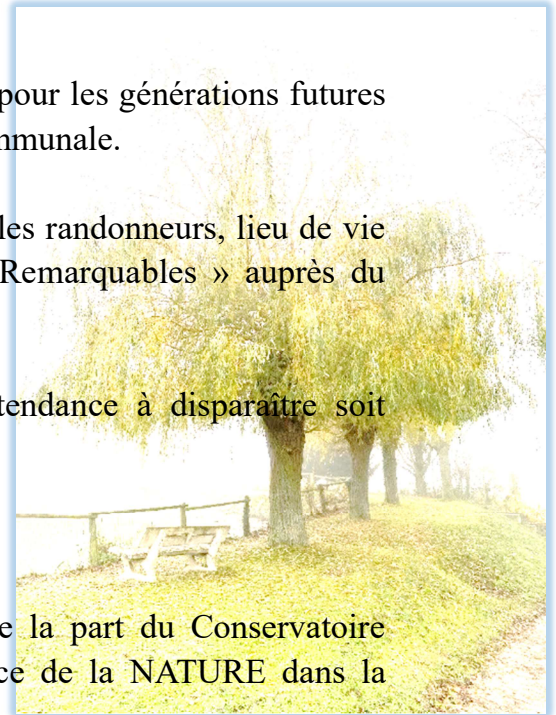
Soucieux de la préservation de la Nature et de notre Responsabilité en tant qu'élus à préserver pour les générations futures les sites magnifiques de notre Territoire Rural, il nous apparaît indispensable de protéger notre Mare Communale.

Lieu de rencontre pour les aînés, lieu de découverte pour les plus jeunes, lieu de passage pour les randonneurs, lieu de vie pour nos amis oies et canards, la Commune a souhaité candidater à l'obtention du label « Mares Remarquables » auprès du Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France

De tous temps, indispensables aux besoins de l'homme, les mares ont malheureusement tendance à disparaître soit naturellement, soit du fait d'un manque d'entretien, soit par comblement volontaire.

Depuis quelques décennies, les Grattepanchois ont œuvré pour préserver ce lieu magique.

Par ce label « Mares remarquables », nous entendons continuer cette action par l'apport de la part du Conservatoire d'Espaces Naturels de bonnes pratiques de gestion et contribuer à la reconnaissance de l'importance de la NATURE dans la continuité du site merveilleux du Larris et de la Montagne de Grès de GRATTEPANCHE



**PRENEZ LE TEMPS D'ADMIRER CE LIEU et FAITES LE
DECOUVRIR A VOS ENFANTS !!!!**



L'Atelier Land'Art

Le 10 août 2020, le Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts de France conviait nos concitoyens à découvrir ce site merveilleux des LARRIS appelé aussi « La Montagne des Grés » lors d'un Atelier land'art



Richard, notre guide, emmenait notre petite équipe composée avec grand bonheur d'une majorité d'enfants.



Tout au long du chemin, nous avons appris à reconnaître la flore, la faune et les gestes d'entretien et de préservation de ce lieu de promenade par le Conservatoire



Et joignant l'utile à l'agréable, nous étions invités à réaliser, avec les moyens du bord et beaucoup d'imagination, un support artistique.
Et les enfants ont heureusement beaucoup d'imagination et d'ingéniosité !!!!

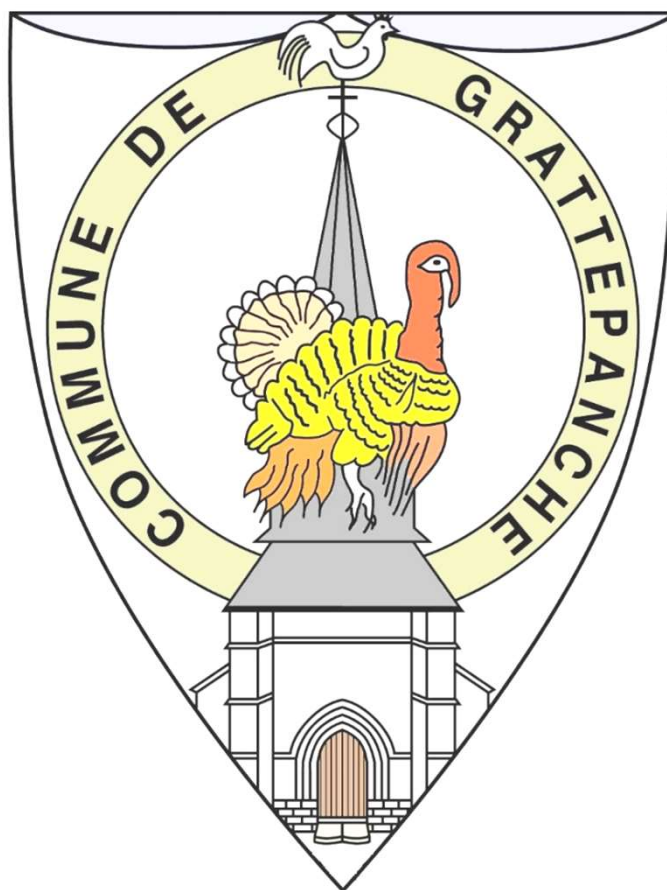


Vous souhaitez en savoir plus ? Une idée de promenade avec vos enfants ? Rassurez-vous, inutile d'être botaniste ou naturaliste, vous aurez réponse à toutes les questions en vous aidant du panneau au sein du site.

La photo est floue ??? Et OUI : Il faut aller sur place pour apprécier cette nature.

Bonne promenade !!!!





BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Rédigé par : L'ensemble du conseil municipal

Sous la responsabilité de BARDET Bruno, Maire de la Commune de GRATTEPANCHE.

2020 n°49

I.P.N.S.